

## Trouble de l'attention avec/sans hyperactivité (TDAH):

### mythes, rumeurs et désinformation

Quebeccho , 21 juin 2006

#### Rétablir les faits

Dernièrement, les médias écrits et électroniques ont publié plusieurs avis sur le TDAH signés par la «*Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme*» *statuant qu' «il n'existe aucune preuve scientifique que le cerveau, les gènes ou un déséquilibre chimique aient quoi que ce soit à voir avec le TDAH ou tout autre trouble psychiatrique».*

Les documents vont plus loin et accusent la psychiatrie d'avoir «inventé une nouvelle maladie mentale» en 1980 pour «*faire de l'enfant une source de revenus et de profits futurs immense et intarissable pour ses membres et les compagnies pharmaceutiques*», de laisser croire aux gens des «mensonges», le tout «*violant le droit fondamental de chacun de donner un consentement libre et éclairé*».

Cet avis a créé tout un émoi, plus particulièrement dans le milieu scolaire et médical, ainsi que chez les gens atteints et leurs proches. En fait, plusieurs ont confondu la «Commission des Droits de l'Homme», rattachée aux Nations Unies, avec cette «*Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme*», créée par l'Église de Scientologie.

En qualité de psychiatre et responsable de la clinique du TDAH adulte au Centre hospitalier Robert-Giffard (Québec), je suis très impliquée dans la formation sur le TDAH. Pour cette raison, je juge nécessaire de rectifier les faits en partageant des informations pertinentes avec vos lecteurs. Le contenu de cette lettre a été revu, approuvé et endossé par le comité exécutif de la Canadian ADD Ressource Alliance (CADDRA).

La littérature scientifique abonde d'informations sur la validité du diagnostic du TDAH et sur l'impact des approches thérapeutiques. En voici un bref résumé:

- Le TDAH est un trouble neurologique qui apparaît dans l'enfance et qui persiste souvent à l'âge adulte. Il est associé à des handicaps fonctionnels qui entraînent une souffrance psychologique chez l'individu.
- Le TDAH touche environ 5 % des enfants et 4 % des adultes, et ce, partout au monde.

<http://72.14.203.104/search?q=cache:aJqfeFYaEUUJ:perso.orange.fr/gamaliel21/03%2520QUOI%2520DE%2520NEUF.htm+%C3%89valuation+TDAH+Dr+Annick+Vincent,+Psychiatre&hl=fr&gl=ca&ct=clnk&cd=15>  
Quoi de neuf en juillet 2006

- Les causes du TDAH sont multifactorielles. La génétique est impliquée dans environ 75 % des cas.
- Le cerveau des gens atteints présente de subtiles différences anatomiques et les études en imagerie cérébrale ont mis en évidence un fonctionnement différent de plusieurs zones cérébrales.
- Le diagnostic se pose suite à une évaluation clinique, suivant des critères reconnus internationalement.
- Il n'y a pas de tests biologiques diagnostiques. Un bilan neuropsychologique peut être aidant, particulièrement en situation de problèmes d'apprentissage.
- Savoir qu'on est atteint de TDAH et que le problème se situe au niveau de la modulation des informations neurologiques peut aider à développer des stratégies d'adaptation qui réduisent l'impact des symptômes au quotidien.
- Des traitements pharmacologiques ont démontré leur efficacité pour réduire les symptômes et augmenter la qualité de vie des gens atteints. Les lignes directrices des traitements pharmacologiques peuvent être consultées sur le site Internet du Collège des médecins du Québec [www.cmq.org](http://www.cmq.org) et sur celui de la Canadian ADD Ressource Alliance [www.CADDRA.ca](http://www.CADDRA.ca)
- Des groupes de support existent pour les gens atteints, par exemple, PANDA (Parents aptes à Négocier le Déficit de l'Attention avec ou sans hyperactivité) [www.associationpanda.qc.ca](http://www.associationpanda.qc.ca), et AQETA (Association Québécoise des troubles d'apprentissage) [www.aqeta.qc.ca](http://www.aqeta.qc.ca), au Québec, ainsi que CHADD (Children and Adults with Attention-DeficitHyperactivity Disorder) [www.chadd.org](http://www.chadd.org), aux États-Unis.

Je suggère aux lecteurs de valider les informations qui circulent, d'être alertes et de ne pas se faire duper par le nom de cet organisme qui ressemble étrangement à la Commission des Droits de l'Homme, organisme officiel des Nations-Unies. En fait, cette Commission n'est rien d'autre qu'une branche fondée par l'Église de Scientologie.

\* (Source: Annick Vincent, médecin psychiatre au Centre hospitalier Robert-Giffard, à Québec et la Canadian ADD Ressource Alliance)